

COMPTE RENDU SOMMAIRE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MARS 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-deux mars à 19 h 00, les membres du Conseil Municipal de la commune d'Ondes, se sont réunis dans la salle polyvalente Jean Blanc, située chemin du Gâ, compte tenu de la situation exceptionnelle liée au COVID-19, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur PAVAN, Maire, avec un public limité à 5 personnes.

Convocation du 18 mars 2021.

Etaient présents : Mme ASPE Magali, M. BARRETEAU Blaise, Mme BOISSIE Jacqueline, M. DIMARCH Bernard, Mme FABIAN Martine, Mme FRANCHINI Nathalie, Mme GANOT Claudine, Mme PARO Josiane, M. PAVAN André, M. RECOULES Michel, M. SABOUREAU Jean-François, M. TERCENIO Jean-Claude et M. VALADE Patrick.

Etaient absents : M. BRUDEY Stéphane et M. DARLES Nicolas

Secrétaire : Mme PARO Josiane

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE DU 22 FEVRIER 2021

Toutes les décisions ont été prises à l'unanimité.

1- TAUX DES TAXES DIRECTES LOCALES 2021

Le conseil municipal vote chaque année les taux des taxes foncières, de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale.

Le taux de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires et autres locaux meublés non affectés à l'habitation principale est gelé en 2021 au niveau du taux de 2019 et n'a pas à être voté par le conseil municipal. Par ailleurs, suite à la réforme de fiscalité liée à la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales, le taux départemental de la taxe foncière sur les propriétés bâties de 21,90% est transféré à la commune.

En conséquence, le taux de référence 2020 pour 2021 de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) devient 39.80% (soit le taux départemental de 21,90% + le taux communal de 17,90%).

L'assemblée délibérante a décidé de maintenir comme suit les taux au niveau de ceux de 2020, en tenant compte des effets de la réforme :

	Taux 2020	Taux 2021
Taxe foncière propriétés bâties	39.80 %	39.80 %
Taxe foncière propriétés non bâties	65,78 %	65,78 %

2- SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR L'ANNEE 2021

Il a été décidé d'octroyer les subventions aux associations pour 2021 telles que détaillées ci-dessous :

Dénomination	Montants	*Observations	POUR
ACCA	750.00 €	Bernard DIMARCH- Patrick VALADE	11
ADMR	400.00 €		13
Bouge ton cœur	300.00 €		13
Cheveux d'Argent	1 000.00 €		13
Comité des Fêtes	100.00 €	Blaise BARRETEAU-Jacqueline BOISSIÉ	11
FNACA	125.00 €		13
Ondes Football Club	400.00 €		13
Ondes Karaté Do	400.00 €		13
Ondes Percutantes	500.00 €		13
Peña Onda	500.00 €		13
Cheveux d'Argent (Téléthon)	250.00 €		13
Subvention non affectée	1 500.00 €		13
Total	6 225.00€		

3- INDEMNITE DE GARDIENNAGE DE L'EGLISE POUR L'ANNEE 2021

Il a été décidé d'octroyer une indemnité de gardiennage de l'église en 2021 à Mmes ZAIA/DE FORNI pour un montant de 300.00 €.

4- BUDGET PRIMITIF

Considérant le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2020 adoptés lors de la séance du conseil municipal du 22 février 2021,

Considérant l'affectation du résultat de fonctionnement 2020,

Le Budget Primitif 2021 a été approuvé

FONCTIONNEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	RECETTES DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT	
VOTE	CREDITS DE FONCTIONNEMENT VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (1)	2 243 853,22	562 920,00
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	0,00	0,00
	002 RESULTAT DE FONCTIONNEMENT REPORTE (2)	(si déficit) 0,00	(si excédent) 1 680 933,22
=			
TOTAL DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (3)		2 243 853,22	2 243 853,22
INVESTISSEMENT			
	DEPENSES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	RECETTES DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	
VOTE	CREDITS D'INVESTISSEMENT (1) VOTES AU TITRE DU PRESENT BUDGET (y compris le compte 1068)	1 225 793,60	1 707 228,22
+			
REPORTS	RESTES A REALISER (R.A.R) DE L'EXERCICE PRECEDENT (2)	230 621,83	116 433,79
	001 SOLDE D'EXECUTION DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT REPORTE (2)	(si solde négatif) 0,00	(si solde positif) 118 497,54
=			
TOTAL DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT (3)		1 456 415,43	1 942 159,55
TOTAL			
TOTAL DU BUDGET (3)		3 700 268,65	4 186 012,77

5- CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LA SALLE DE LA BUCHERE A L'ASSOCIATION DE DANSE « FREESTYLE SESSION »

L'association de danse « FREESTYLE SESSION » a demandé la mise à disposition de la salle de la Buchère afin que deux jeunes Ondains puissent continuer à s'entraîner pendant la période de crise sanitaire.

En effet, Sofian et Mathis KADDAOUI étant des athlètes de haut niveau se préparant aux jeux olympiques de 2024 dans la catégorie Hip Hop, ils bénéficient d'une dérogation ministérielle.

Il a été décidé d'approuver la convention de mise à disposition de la salle de la Buchère tous les jeudis soir pendant la période de crise sanitaire. Un protocole sanitaire établi par la Mairie sera également signé.

6- QUESTIONS DIVERSES

Point sur l'avancement des travaux du péril imminent : les travaux de réfection de la toiture sont en cours de réalisation.

Point sur le contournement : la couche de roulement a été réalisée sur la première tranche des travaux, qui sera probablement ouverte début avril pour les camions de MGM. La deuxième tranche commencera alors, ce qui impliquera un trafic poids-lourds accrues route de Castelnaud et rue de la Poste pour les mois à venir.

Présentation du projet de réhabilitation, d'agrandissement et de mise en accessibilité du restaurant scolaire par M. PERAL, Architecte.

Ondes, le 23 mars 2021
Le Maire,
André PAVAN

